

Législature 2017-2021

Séance du 7 novembre 2017

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°14

Suivi de divers messages votés et réponses à diverses questions

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous pouvons vous donner les informations suivantes sur divers messages votés depuis le début de l'année :

- **Message 06 présenté le 3 juillet 2017 concernant l'adoption du Règlement de la Commune d'Estavayer sur la détention et l'imposition des chiens** : ce règlement a été validé le 13 octobre 2017 par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il est donc en vigueur ;
- **Message 13 présenté le 3 juillet 2017 concernant l'adoption du Règlement scolaire de la Commune d'Estavayer** : nous avons reçu le 3 octobre 2017 un courrier de la DICS nous informant que l'amendement accepté par le Conseil général pour l'article 6 al. 1, concernant sport-art-formation, n'est malheureusement pas conforme à la Loi scolaire. En effet, seuls les changements de cercle scolaire prononcés pour des raisons de langue peuvent être refacturés aux parents, dans une limite de CHF 1'000.00 par année (art. 14, al. 2 et 16 al. 2 LS). Les changements de cercle scolaire prononcés dans l'intérêt de l'enfant, dont font partie les changements de cercle prononcés pour des élèves SAF (sport-art-formation), sont à la charge des communes de domicile, sans possibilité de facturation aux parents (art. 14 al. 1 et 15 LS). L'article en question ne peut pas être approuvé par la DICS dans sa teneur actuelle. C'est pourquoi un message sera présenté lors de la séance du Conseil général de décembre pour le modifier. Pour ne pas retarder la mise en vigueur de l'ensemble du règlement, la DICS l'a néanmoins approuvé, à l'exception de l'article 6 al. 1 qui devra être modifié.

Nous pouvons également répondre aux questions suivantes posées lors des dernières séances du Conseil général :

- **Séance du 31 mai 2017** : M. Carlens demande au Conseil communal de reconsidérer la transformation du rez-de-chaussée de l'immeuble des Bastians, abritant actuellement un magasin de vêtements, en bureau.

L'étude pour la transformation et l'agrandissement de l'administration communale est en cours. La Commission ad'hoc chargée de l'étude de ce projet s'est réunie à quelques reprises pour analyser le projet. Le Conseil communal a la volonté de conserver au centre-ville tous les services administratifs communaux, ce qui amène aussi du monde au centre-ville. Afin de disposer de suffisamment de place et de pouvoir offrir un accueil communal facilement accessible au rez-de-chaussée, la surface en question est nécessaire. Le Conseil général pourra se prononcer sur ce projet lors d'une prochaine séance ;

- **Séance du 3 juillet 2017** : M. Berset demande où en est le mandat confié à l'artiste Gobio pour réaliser une fresque sur l'école de Rueyres-les-Prés.
Comme mentionné lors de la séance du 3 juillet 2017, la réalisation de cette fresque a pris du retard compte tenu d'ennuis de santé de Gobio. Ce dernier est rétabli et la fresque pourra être réalisée au printemps 2018, lorsque les conditions météorologiques seront à nouveau favorables ;
- **Séance du 3 juillet 2017** : M. Nicolas Schmutz demande la création d'une Commission mixte pour mener des réflexions concernant une nouvelle zone sportive et M. Nicolas Giacomotti propose d'étudier la réalisation d'un centre sportif sur les terrains de la Confédération.
Le message présent au point 9 du tractanda de la séance de ce jour traite de l'acquisition de terrains pour un futur centre sportif. En cas de décision favorable du Conseil général, une Commission mixte sera créée prochainement pour mener les réflexions nécessaires à ce projet ;
- **Séance du 18 septembre 2017** : M. Dominic Catillaz demande que des informations soient données à la population concernant la gestion des déchets (containers enterrés et déchetterie régionale).
M. Aebischer va lire dans quelques minutes une communication spécifique sur cet objet ;
- **Séance du 18 septembre 2017** : M. Thierry Roulin demande l'intervention de la Commune d'Estavayer concernant la dangerosité de la croisée de Rueyres-les-Prés, située sur le territoire du Canton de Vaud, qui a été dernièrement le théâtre d'un énième accident.
Le Conseil communal a décidé d'écrire aux autorités compétentes vaudoises, avec copie au Service des routes du Canton de Fribourg et à la Commune de Grandcour pour les rendre attentifs à cette situation.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : André Losey, Administration générale